

ACTION URGENTE

MAROC. DES SAHRAOUI EN GRÈVE DE LA FAIM

Sept Sahraouis ont été gravement battus le 17 septembre dernier à la prison de Laayoune, au Sahara occidental. Ils ont entamé une grève de la faim pour protester.

Selon certaines informations, le 17 septembre 2014, sept Sahraouis – Mohamed Baber, Abdessalam Loumadi, Abdelmoutaleb Sarir, Mahmoud El Haïssan, Aaliayne El Moussaoui, Abdelkrim Bouchalga et Abdelfattah Dallal – auraient subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements entre 16 h 30 et 23 h aux mains du personnel de la prison de Laayoune, où ils sont actuellement incarcérés. Ils ont été menottés, gravement battus dans la cour de la prison devant d'autres détenus, et insultés.

D'après des témoins, les menottes ont provoqué chez les sept hommes des ecchymoses et des blessures aux poignets. Aaliayne El Moussaoui s'est fracturé le bras gauche et Mohamed Baber boite en raison d'une blessure à la jambe. Le 18 septembre à 10 h, les autorités de la prison n'ont pas permis à la sœur d'Abdelmoutaleb Sarir de lui rendre visite, comme elle le fait chaque semaine. Dans l'après-midi, des avocats ont pu voir cet homme, ainsi qu'Abdessalam Loumadi, Mahmoud El Haïssan, Aaliayne El Moussaoui et Abdelkrim Bouchalga, qui leur ont indiqué que tous les sept entamaient une grève de la faim pour protester contre les coups reçus.

Plus tôt cette année, six d'entre eux ont déjà signalé avoir subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements aux mains de policiers lorsqu'ils étaient en garde à vue. Ils se sont plaints à plusieurs reprises auprès des autorités judiciaires du traitement qui leur était infligé, mais aucune enquête ou examen médico-légal ne semble avoir été ordonné. Quatre d'entre eux ont été condamnés à une peine de prison sur la base d'« aveux » qui leur auraient été extorqués sous la contrainte.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en français ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à veiller à ce que Mohamed Baber, Abdessalam Loumadi, Abdelmoutaleb Sarir, Mahmoud El Haïssan, Aaliayne El Moussaoui, Abdelkrim Bouchalga et Abdelfattah Dallal soient traités avec humanité et protégés de la torture et d'autres mauvais traitements, et puissent contacter leurs familles et leurs avocats ;
- engagez-les à s'assurer que ces sept hommes bénéficient immédiatement des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin, et qu'aucune mesure punitive ne soit prise à leur encontre en raison de leur grève de la faim ;
- priez-les de diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale, comprenant un examen médico-légal, sur les actes de torture et autres mauvais traitements que ces hommes semblent avoir subis, et à traduire les responsables présumés en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 OCTOBRE 2014 À :

Délégué Général de l'Administration
Pénitentiaire et de la Réinsertion

Mohamed Saleh Tamek

Angle de l'avenue Arar et de la rue El-
Jouz, Hay El Riyad, Rabat, Maroc

Fax : + 212 5 37 71 26 19

Formule d'appel : Monsieur,

Ministre de la Justice et des Libertés

Mustapha Ramid

Ministère de la Justice et des Libertés
Place Mamounia, Rabat, Maroc

Fax : + 212 5 37 73 47 25

Formule d'appel : Monsieur le
Ministre,

Copies à :

Président du Conseil national pour les
droits humains

Driss El Yazami

CNDH, Place Achouhada
Rabat, Maroc

Fax : + 212 5 37 72 68 56

Courriel : elyazami@cndh.org.ma

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Maroc dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MAROC. DES SAHRAOUIIS EN GRÈVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les sept Sahraouis en détention ont été arrêtés à la suite de manifestations organisées plus tôt cette année à Laayoune, au Sahara occidental.

Abdessalam Loumadi, Abdelmoutaleb Sarir, Aaliayne El Moussaoui et Mohamed Baber ont été appréhendés respectivement le 21 janvier, le 19 février, le 17 mars et le 13 mai pour leur participation supposée à ces événements en janvier 2014. Ils ont signalé avoir subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements en garde à vue, pendant laquelle ils affirment avoir dû signer des « aveux » qu'ils n'ont pas été autorisés à lire. Ils nient les accusations portées contre eux. Bien qu'ils se soient plaints à plusieurs reprises auprès des autorités judiciaires du traitement qui leur était infligé, aucune enquête ou examen médico-légal ne semble avoir été ordonné, et leurs « aveux » n'ont pas été rejetés au cours de la procédure et sont considérés comme des éléments à charge.

Le 7 mai dernier, la cour d'appel de Laayoune a déclaré Abdessalam Loumadi coupable d'association de malfaiteurs, d'incendie criminel, d'entrave à la circulation sur une route publique, de dégradation de biens publics, d'outrage et violences envers des agents des forces de l'ordre, de participation à un attroupement armé et de port d'armes en vue de menacer la sécurité des personnes et des biens. Sa condamnation a été confirmée en appel. Le 10 septembre 2014, la cour d'appel de Laayoune a déclaré Abdelmoutaleb Sarir, Aaliayne El Moussaoui et Mohamed Baber coupables de chefs d'accusation semblables en première instance. Aucune date n'a encore été fixée pour leur procès en appel.

Abdelfattah Dallal a été arrêté le 30 juillet dernier à Guelmim, dans le sud du Maroc, à la suite des mêmes événements. Il est actuellement en détention en attendant son procès, tandis que les autorités enquêtent sur son implication présumée dans un incendie criminel.

Mahmoud El Haissan – journaliste et correspondant à Laayoune pour RASD-TV, chaîne télévisée affiliée au Front Polisario – et Abdelkrim Bouchalga ont été appréhendés à Laayoune le 4 juillet dernier à la suite d'une manifestation organisée dans cette ville plus tôt dans la soirée. Tous deux affirment avoir subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements en garde à vue, pendant laquelle ils ont dû signer des « aveux » qu'ils n'ont pas été autorisés à lire. Ces deux hommes ont été accusés d'entrave à la circulation sur une route publique, d'outrage et violences envers des agents des forces de l'ordre, de participation à un attroupement armé et de dégradation de biens publics, et ont été placés en détention en attendant leur procès. Ils font encore l'objet d'une enquête et la date de leur prochaine audience n'a pas encore été fixée.

Depuis ces dernières années, des militants et des défenseurs des droits humains sahraouis subissent diverses restrictions concernant leur activité, sous la forme de harcèlement, de surveillance par les forces de sécurité, de limites à leur liberté de mouvement et, parfois, de poursuites pour menace à la sécurité « interne » et « externe » du Maroc. Ils rencontrent également des difficultés à faire enregistrer leurs organisations, en raison d'obstacles administratifs vraisemblablement motivés par des raisons politiques.

Plusieurs Sahraouis ont été emprisonnés à la suite de manifestations en faveur du droit à l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental, et certains auraient été victimes de torture ou d'autres mauvais traitements lors de leur interrogatoire par des agents chargés de l'application des lois. Néanmoins, ces allégations n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes sérieuses. Les autorités marocaines accusent souvent les militants sahraouis de travailler pour le Front Polisario, qui dirige un gouvernement autoproclamé en exil dans les camps de réfugiés de Tindouf, en Algérie.

Depuis plusieurs années, Amnesty International réclame un mécanisme onusien de suivi des droits humains dont le mandat engloberait le Sahara occidental et les camps de Tindouf, et qui pourrait fournir des rapports indépendants et impartiaux sur la situation des droits humains dans cette zone, notamment sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements. Un tel mécanisme serait essentiel pour recueillir des informations sur des atteintes aux droits humains qui seraient autrement passées sous silence, et pour empêcher les fausses accusations.

Noms : Mohamed Baber, Abdessalam Loumadi, Abdelmoutaleb Sarir, Mahmoud El Haissan, Aaliayne El Moussaoui, Abdelkrim Bouchalga, Abdelfattah Dallal

Hommes

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



